

BASES JURIDIQUES DU PLAN RÉNOV'

PLAN DE RENOUVELLEMENT

AIRZONE FRANCE, SARL (ci-après dénommée Airzone) société française, dont le siège social est sis 45 Rue de Villeneuve, 94150, Rungis (France). Fourni avec le numéro SIRET48924347700044, et le numéro NAF 4674B, le téléphone +33 1 84 88 46 95 et l'adresse électronique sedentaire@airzonefrance.fr, organise cette campagne promotionnelle, sur tout le territoire français, destinée à un public majeur, qui sera régie par les dispositions des présentes bases juridiques.

1.NOM DE LAPROMOTION

Plan Rénov' 2024. Avec WebServer Airzone Cloud gratuit.
En plus d'une remise de 78€ (TTC) par zone renouvelée, **vous obtiendrez le WebServer Airzone Cloud de manière totalement gratuite** afin de pouvoir contrôler le chauffage et refroidissement à distance ou utiliser des commandes vocales avec Amazon Alexa ou Google Assistant.

2.SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

AIRZONE FRANCE, SARL, société française, dont le siège social est sis 45 Rue de Villeneuve, 94150, Rungis (France). Fourni avec le numéro SIRET 48924347700044, et le numéro NAF 4674B.

3.DESCRPTIONDE LAPROMOTION

Un prix spécial de renouvellement de l'installation Airzone est appliqué, comprenant le coût du matériel à renouveler (platinas, modules, thermostats, motorisations et câbles). Le coût de la main d'œuvre pour remplacer les pièces afin de mettre à jour le système sont à estimer par l'installateur et dépendent de ce dernier.

PRIX DU RENOUVELLEMENT = PRIX NET DE L'INSTALLATEUR – COÛT DU WEBSERVERAIRZONE CLOUD – REMISE RENOV' PAR THERMOSTAT.

Le WebServer Airzone Cloud gratuit requiert une connexion Internet pour fonctionnerait doit être associé au routeur. Le serveur Cloud est gratuit.

La remise sur le prix **final** du renouvellement est de :

- 78 € (taxes comprises) pour chaque thermostat Airzone renouvelé et retourné avec sa platine centrale correspondante.
- Remise correspondante au prix du WebServer Airzone Cloud.

Airzone applique la remise et l'avoir à son client direct, c'est-à-dire l'installateur ou le distributeur professionnel. À son tour, le professionnel répercutera cette réduction sur son client, l'utilisateur final.

4.ÉLIGIBILITÉ À LAPARTICIPATION

La promotion est ouverte aux personnes physiques et morales, majeures, résidant en France métropole, ayant un système Airzone installé et qui s'inscrivent avant l'installation du système de la gamme actuelle pendant la période de validité.

5.DURÉE DE LAPROMOTION

Valable du 1er janvier au 31 décembre 2024.

6. MODALITES DE LA PROMOTION

6.1. La promotion est ouverte personnes physiques et morales, majeures, résidant en France métropole qui s'inscrivent via le formulaire disponible sur <https://www.airzonecontrol.com/ff/fr/acheter/plan-renov/>.

Les participants devront fournir les informations suivantes :

- Prénom (obligatoire)
- Nom (obligatoire)
- E-mail (obligatoire)
- Téléphone
- Code postal (obligatoire)
- Pays (obligatoire)
- Le nom de leur installateur et son numéro de téléphone (le cas échéant) ou sélectionner « Je n'en ai pas, recommandez-en un » (obligatoire).

De plus, ils doivent accepter les bases juridiques de la promotion.

6.2. Après l'inscription, les bénéficiaires de la promotion recevront un e-mail avec le code promotionnel attribué. Ils devront ensuite fournir ce code à l'installateur professionnel qui réalisera l'installation afin qu'il puisse solliciter les conditions spéciales de cette promotion.

La période de validité du code du Plan Rénov' est de 8 semaines. Si le renouvellement n'est pas effectué dans ce délai, la promotion pour ce code sera désactivée.

6.3. L'installateur qui effectue le renouvellement sera choisi directement par l'utilisateur. Dans le cas où l'utilisateur ne connaîtrait aucun installateur ou aurait besoin d'aide pour faire son choix, Airzone lui fournira une liste d'installateurs recommandés sur la base des informations fournies dans le formulaire d'inscription.

Si l'entreprise Airzone France SARL venait à vous recommander un installateur, elle ne pourrait en aucune mesure être tenue pour responsable d'éventuels problèmes.

Le client directe d'Airzone **doit acheter la totalité de la commande de renouvellement** (à savoir, tous les éléments qui la composent), et être à jour dans ses paiements et ne pas faire l'objet d'un litige ou d'un différend avec l'entreprise.

6.4. L'installateur, lors de l'installation, retirera le matériel obsolète et le retournera à Airzone afin que les conditions établies dans cette promotion puissent être appliquées.

Dans le cas où le matériel n'est pas retourné, l'entreprise d'installation sera responsable de tout surcoût généré en respectant le prix promotionnel communiqué.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les informations relatives au traitement de vos données sont disponibles dans notre [Politique de confidentialité](#).

8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1. Tout participant qui enfreint l'une des dispositions énoncées dans les présentes bases juridiques perdra automatiquement tout droit de profiter de cette promotion et, le cas échéant, sera soumis aux conséquences juridiques pouvant découler de ses actes.

8.2. En participant à la promotion, le participant accepte expressément et sans réserve les présentes bases juridiques.

8.3. Cette promotion sera régie par la loi française, qui sera applicable dans toutes les matières non indiquées dans les présentes bases juridiques, en matière d'interprétation, de validité et d'exécution de la promotion et de ses règles. 8.4. Pour toute controverse pouvant survenir dans l'interprétation ou l'application des présentes bases juridiques et/ou de la promotion, les participants, renonçant expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre, se soumettent expressément aux cours et tribunaux de la ville de Paris.

Date de la dernière mise à jour : 07/05/2024